

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'an mil huit cent quatre-vingt-seize, par les FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR, au Ministère de l'Agriculture.

Le
1°
table
attra
Ce
vue d
que g
Da
tifiq
diffé
2°
tion,
ou d
sur la
renfer
accom
3°
et au